

- Batelier, manquant d'entreprendre un voyage après s'y être obligé—Contravention—Conv. som., S. R. B. C., c. 58, s. 2
 —Refus de partir sur l'ordre du juge de paix, id., s. 3—
 Désertir ou s'absenter sans cause légitime, id., s. 4.
- Bâtiment de ferme—Mettre le feu à.....Félonie, 32-33 V., c. 22, s. 3, corrigée par 35 V., c. 34.
- destiné aux locomotives appartenant ou appartenant au chemin à lisse, port, dock, havre, canal ou autre voie de navigation—Mettre le feu à.....Félonie, 32-33 V., c. 22, s. 4.
 - étant sur un même emplacement qu'une maison d'habitation et occupé avec cette maison, mais n'en faisant pas partie—Entrer avec effraction dans un.....Félonie, 32-33 V., c. 21, s. 54—Trouvé la nuit avec intention de faire effraction—Délit, id., s. 59.
 - Situé sur le même emplacement qu'une maison d'habitation, église, chapelle, temple ou autre lieu consacré au culte—Entrer avec effraction dans un.....Félonie, 32-33 V., c. 21, s. 56—Trouvé la nuit avec intention de faire effraction dans un.....Délit, id., s. 59.
- Bâtisse dans laquelle sont déposés et gardés des effets saisis et confisqués pour fin de douanes—Félonie, 31 V., c. 6, s. 97.
- Bâtons—Portés aux élections—Vo. Elections
 — plombés—Vo. Armes.
- Batterie pendant les élections—Vo. Elections.
- Battre quelqu'un avec intention d'empêcher la vente de produits—Délit—Conv. som., 32-33 V., c. 20, s. 40.
- Bazar—Prohibé, excepté pour fin charitable—Contravention, S. R. C., c. 95, s. 1, amendé par 23 V., c. 36, et 32 V., c. 36 (Q).
- Bergerie—Mettre le feu à une.....Félonie, 32-33 V. c. 22, s. 3.
- Bétail—Battre, attacher, maltraiter malicieusement, tourmenter inutilement, cruellement ou sans nécessité—Délit—conv. som., 32-33 V. c. 27, amendé par 33 V. c. 29 et 43 V. c. 38 qui l'abroge.
- Interprétation, 32-33 V. c. 27, s. 10—quant à la cruauté envers les animaux et par rapport au vol, 32-33 V. c. 21,